

Solidaires de Dominique Henry

***mardi 29 mai 2018 à partir de 10h
au Kursaal à Besançon***

Poursuivie pour son action syndicale

Suite à une action publique de la confédération paysanne dans la ferme-usine des 1000 vaches, Dominique Henry et ses camarades ont été trainés devant les tribunaux.

En septembre 2015, la Cour d'Appel d'Amiens les a sanctionnés de façon symbolique et leur a reconnu le statut de « lanceur d'alerte ». En garde à vue, Dominique Henry a refusé un prélèvement d'ADN, récemment généralisé par la loi alors qu'il était réservé jusque-là aux délinquants

sexuels et aux terroristes. Dominique Henry estime qu'une action syndicale assumée, à visage découvert, ne justifie pas un tel prélèvement. Le refus de prélèvement d'ADN l'exposait à 1 an de prison et 15 000 € d'amende.

Elle a été condamnée le 12 janvier 2017 par le tribunal correctionnel de Montbéliard à 750 € d'amende avec sursis. Dominique Henry a fait appel de cette sanction et passera au tribunal à Besançon mardi 29 mai 2018.

Qui est Dominique Henry ?

Une ancienne institutrice et paysanne du Haut Doubs en retraite, une militante syndicaliste à la Confédération Paysanne.



Son combat de paysanne nous concerne :

- elle veut une agriculture respectueuse des femmes et des hommes, des animaux et de la nature ;
- elle refuse les « fermes usines » qui produisent à outrance et concurrencent les petits éleveurs, au mépris des animaux, de la qualité de l'alimentation ;
- elle refuse dans l'agriculture intensive et industrielle la logique qui à l'œuvre et qui gagne toute la société : augmentation de la productivité, soumission à la loi du profit maximum et aux intérêts financiers.

Le résultat est le même : de moins en moins de paysans, de moins en moins d'emplois, de plus en plus de pollution dans nos rivières et nos assiettes.

MOBILISONS-NOUS CONTRE CETTE INJUSTICE !

Dominique Henry n'a pas à être traitée comme une criminelle parce qu'elle a défendu les consommateurs, les emplois, et une agriculture paysanne respectueuse des hommes, des animaux et de l'environnement.

Défendre les lanceurs d'alerte et l'action syndicale est nécessaire pour préserver la liberté d'expres-

sion et le droit à l'information de toutes et tous.

Son syndicat se mobilise, un collectif d'organisations et d'associations également. L'intervention citoyenne est nécessaire. Le collectif de soutien mis en place vous appelle à participer à la journée d'information le 29 mai 2018.

29 mai 2018

- À 10h, au Grand Kursaal à Besançon, **prise de paroles : Confédération Paysanne, Comité de soutien**
- À midi, **petite restauration sur place**
- Cortège depuis le Grand Kursaal
- À 13h30, présence avec Dominique devant le Palais de Justice (1 rue Mégevand à Besançon) **et prises de parole**
- À 14h30, retour au Grand Kursaal, **après-midi consacré à l'agriculture, à la filière laitière et à l'alimentation**



Organisations et mouvements signataires :

